

Art. 2. Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 31 décembre 1902.

Signé : EDOUARD PETIT.

Par le Gouverneur :  
*Le Secrétaire Général,*  
Signé : HENRI COR.

---

### NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

---

#### PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR :

— En date du 2 décembre 1902 —

N° 525. — Le sieur Putauki Euthime, chef du district d'Akamarn (Gambier), est révoqué de ses fonctions à la date de ce jour.

Le chef-adjoint Tautia Paul continuera à remplir les fonctions de chef de ce district, conformément à la décision du 4 octobre 1902.

— En date du 9 décembre 1902 —

N° 526. — Le sieur Temauarii a Maheanuu, juge à la Haute-Gour tabitiennne, est révoqué de ses fonctions pour inconduite et négligence dans son service.

— En date du 12 décembre 1902 —

N° 527. — M. Tu a Temarii est nommé secrétaire de l'État-civil à Mahaena, en remplacement de M. Matahiapo a Teaere.

— En date du 17 décembre 1902 —

N° 528. — M. Peuthory, directeur de l'école primaire supérieure de Papeete, est nommé membre du Comité de surveillance de l'Instruction publique en remplacement de M. Viénot.

— En date du 18 décembre 1902 —

N° 529. — M. Graffe (Marcel), interprète de 1<sup>re</sup> classe, est nommé interprète principal de 2<sup>e</sup> classe pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1903.

N° 530. — M. Teupooha a Mahana, dit Sue (Léon), interprète de 2<sup>e</sup> classe placé hors cadre au Secrétariat du Gouvernement, est promu à la 1<sup>re</sup> classe de son grade pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1903.